

**Délibérations de la réunion  
du Conseil Communautaire  
le 14 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Robert NATALE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** Bernadette BAUMGARTNER, Bernard PATTAROZZI et Emmanuelle PY **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Anne-Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, et Jean Michel TALON

**Avaient donné pouvoir :** Daniel BOUR à Lionel ROY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Thierry MARCJAN à Christian RAYOT, Claude MONNIER à Emmanuelle PY, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, et Jean-Michel TALON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 <sup>er</sup> avril 2022	Le 1 <sup>er</sup> avril 2022	En exercice	50
		Présents	23
		Votants	29

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres présents, Bernadette BAUMGARTNER est désignée.

**2022-03-01 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 03 mars 2022**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 03 mars 2022.**

## 2022-03-02 - Vote des taux 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;*

*Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions ;*

Les taux 2021 étaient les suivants :

CFE 26.55 %

Taxe foncière (bâti) 5.00 %

Taxe foncière (non bâti) 1.61 %

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 28 voix pour et 1 contre des membres présents, décide de se prononcer sur le vote des taux 2022:**

**CFE 28.37 %**

**Taxe foncière (bâti) 7 %**

**Taxe foncière (non bâti) 1.61 %**

*Annexe : Etat FDL 2022*

*Monsieur DAMOTTE s'oppose au vote.*

## 2022-03-03A – Budget Général – Compte administratif 2021

Rapporteur : Daniel FRERY

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2021-03-02 C du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 ,*

### Les grandes lignes du CA 2021

**En Fonctionnement : 12 278 586.45 € en dépenses et 12 447 175.14 € en recettes (hors report 2020) 16 427 951.69 avec report**

#### Les principaux postes de dépenses sont notamment :

Chap.011 Charges à caractère général 837 108.64

Chap.012 Charges de personnel 3 834 979.30

Chap.014 Atténuation de produits 3 726 084.00

*Dont Compensations aux communes 3 606 343.00*

Chap.042 Dotations aux amortissements 610 425.57

Chap.65 Autres charges gestion courante 1 977 569.35

**Les dépenses de fonctionnement 12 278 586.45**

#### Les principaux postes de recettes sont notamment :

Chap.002 Résultat d'exploitation reporté (2020) 3 980 776.55

Chap.73 Impôts et taxes 6 432 764.19

Chap.74 Dotations, subventions	2 746 174.55
Chap.70 Produits des services	2 919 463.91
<b>Total des recettes de fonctionnement (avec report 2020)</b>	<b>16 427 951.69</b>

**Soit un excédent cumulé** 4 149 365.24 €

**Dont un excédent de fonctionnement 2020 de** 3 980 776.55 €

**En investissement : 2 492 975.27 € en dépenses et 3 125 611.78 € en recettes (hors report 2020) 3 379 738.77 € avec report**

<b>En dépenses</b>	
Notamment :	
Chap. 21 immobilisations corporelles	723 280.41
Chap. 204 subv. d'équipements versées (fonds de concours,...)	738 035.64
Chap 23 immobilisations en cours	300 673.67
Chap.16 emprunts	533 209.06
Chap. 27 autres immo financières	29 913.51
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)</b>	<b>3 265 251.07</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 492 975.27</b>

<b>En recettes</b>	
Notamment :	
Chap.13 Subventions d'investissement	458 448.90
Chap.16 Emprunts	2 000 000.00
Chap. 040 Amortissement	610 425.57
Chap. 001 Solde de la section d'investissement reporté 2020	254 126.99
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)</b>	<b>490 334.45</b>
<b>Total des recettes d'investissement (avec report 2020)</b>	<b>3 379 738.77</b>

**Soit un excédent d'investissement cumulé de** 886 763.50 €

**Dont un excédent 2020 de** 254 126.99 €

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2021 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé, Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

### **2022-03-03B – Budget Général – Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2021-03-02 C du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif ;*

*Vu les indications portées sur le compte de gestion 2021 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;*

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

---

### **2022-03-03C – Budget Général – Affectation du résultat de l'exercice 2021**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le compte administratif 2021 et notamment l'état II-A1 ;*

*Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget général d'un montant de 4 149 365.24€ ;*

*Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 du Budget général d'un montant de 886 763.50 € ;*

*Vu les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2021 pour le Budget général d'un montant de 3 265 251.07 € et les restes à réaliser en recettes de l'exercice 2021 d'un montant de 490 334.45€ ;*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'affecter en réserve au compte 1068 du Budget général la somme de 2 820 747.64€ (deux millions huit cent vingt mille sept cent quarante-sept euros et soixante-quatre centimes),**
- **d'affecter la somme de 886 763.50 € (huit cent quatre-vingt mille sept cent soixante-trois euros et cinquante centimes) au compte 001,**
- **d'affecter la somme de 1 328 617.60 € (un million trois cent vingt-huit mille six cent dix-sept euros et soixante centimes) au compte 002.**

## 2022-03-03D – Budget Général – Budget primitif 2022

Rapporteur : Daniel FRERY

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 3 mars 2022 ;*

*Vu les restes à réaliser et les différents résultats ;*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

Vu le coût de fonctionnement (télécommunication, énergie, contrats de maintenance, assurances...), les contrats de prestations de service, les loyers des services techniques et service PM, les divers supports de communication (publications, catalogues et imprimés : Echo du Sud, brochures tourisme), **une somme de 913 750 € est à inscrire au chapitre 011.**

Vu le personnel affecté aux missions du service général (comptabilité, développement économique, communication, tourisme et direction) ainsi qu'aux missions de police intercommunale et droit des sols, de l'école de musique intercommunale, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars pris en charge par le budget général ainsi que les salaires des budgets eau, assainissement, OM, GEMAPI, Centre aquatique et refacturés aux services annexes, **une somme de 4 237 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

Vu notamment l'attribution de compensation versée aux communes, **une somme de 3 834 343 € est à inscrire au chapitre 014.**

Vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 766 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

**Une somme de 2 023 018 € est à inscrire au chapitre 65** (comprenant notamment service incendie, subventions de fonctionnement aux associations, indemnités élus, contributions SCOT, Pôle Métropolitain, fonds de concours de fonctionnement aux communes ...).

Vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts, **une somme de 177 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

Vu les subventions exceptionnelles à verser aux budgets annexes pour équilibre, **une somme de 1 662 800 € est à inscrire au chapitre 67.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

**Une somme de 10 000 € est à inscrire au chapitre 013** (remboursement du supplément familial)

Vu l'amortissement des subventions, **une somme de 63 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

Vu le montant du reversement des Budgets annexes pour le remboursement des salaires pris en charge par le budget général, ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement mutualisés du site de Grandvillars, vu la participation des communes pour le service de police intercommunale, **une somme de 3 242 100 € est à inscrire au chapitre 70.**

Vu les impôts et taxes, **une somme de 6 999 631 € est à inscrire au chapitre 73.**

Vu les dotations versées de l'État estimées pour 2022, **une somme de 2 790 604 € est à inscrire au chapitre 74.**

Une somme de 91 000 € est à inscrire au chapitre 75 (encaissement Aires d'accueil/ subventions CAF aires d'accueil/ remboursement part agent titres restaurant).

Une somme de 97 000 € est à inscrire au chapitre 77 (subventions école musique, aide poste PVD, ...).

A la section d'investissement, en dépenses :

Vu les restes à réaliser 2021 (3 265 251.07 € intégrés aux prévisions budgétaires).

Une somme de 63 000 € est à inscrire au chapitre 040 (amortissement des subventions).

Vu les capitaux à rembourser des emprunts, une somme de 616 000 € est à inscrire au chapitre 16.

Vu l'opération de suivi animation pour l'OPAH et les renouvellements et achats de logiciels, frais d'étude, la somme de 98 878 € est à inscrire au chapitre 20.

Vu notamment l'aide à l'immobilier d'entreprise, vu les subventions d'investissement à destination des médecins et personnes de droit privé dans le cadre de l'OPAH, la somme de 987 423.24 € est à inscrire au chapitre 204.

Vu notamment l'acquisition du camping de Joncherey, de la boutique à l'essai, l'acquisition de mobilier pour les nouveaux locaux de la police intercommunale et de l'école de musique, les travaux de la maison du terroir, le renouvellement de matériel informatique et l'achat de nouveaux instruments, la somme de 1 341 331.70 € est à inscrire au chapitre 21.

Vu notamment le projet de réhabilitation des Fonteneilles et du bâtiment en briques, une somme de 2 312 684.13 € est à inscrire au chapitre 23.

Vu les avances aux concessions Forges et les avances pour l'équilibre des budgets annexes, la somme de 333 800 € est à inscrire au chapitre 27.

A la section d'investissement, en recettes :

Vu les restes à réaliser 2021 (490 334.45 € intégrés aux prévisions budgétaires).

Vu notamment la vente de terrains sur le Technoparc (BOTEC), la somme de 438 000 € est à inscrire au chapitre 024.

Vu la dotation aux amortissements, une somme de 766 000 € est à inscrire au chapitre 040.

Une somme de 3 215 747.64 € est à inscrire au chapitre 10 (1068 de 2 820 747.64 et 395 000 de FCTVA)

Une somme de 1 635 834.45 € est à inscrire au chapitre 13 (subventions d'investissement).

Une somme de 220 771.48 € est à inscrire au chapitre 27 (remboursement avances budgets annexes Zac).

Ainsi, le budget 2022:

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	14 621 952.60 €	13 613 911.00 €	1 008 041.60 €
Investissement	7 163 117.07 €	7 163 117.07 €	0 €
Résultat général de l'exercice			1 008 041.60 €

## Les grandes lignes du BP 2022

**En fonctionnement : 13 613 911.00 € en dépenses et 14 621 952.60 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 011	Charges à caractère général	<b>913 750.00</b>
Chap 012	Charges de personnel	<b>4 237 000.00</b>
Chap 014	Atténuation de produits	<b>3 834 343.00</b>
<i>Dont notamment</i>	Compensations versées aux communes	3 704 343.00
Chap 042	Amortissement	<b>766 000.00</b>
Chap 65	Autres charges de gestion courante	<b>2 023 018.00</b>
<i>Dont notamment</i>	SDIS	1 211 218.00
	Fonds de concours de solidarité	334 000.00
Chap 67	Charges exceptionnelles	<b>1 662 800.00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 613 911.00</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 002	Résultat reporté (2021)	<b>1 328 617.60</b>
Chap 042	Amortissement de subventions	<b>63 000.00</b>
Chap 70	Produits des services...	<b>3 242 100.00</b>
<i>Dont notamment</i>	Reversement des budgets annexes (part salaires)	2 812 800.00
	Participation communes service PM	118 600.00
	Reversement des budgets annexes fonctionnement mutualisé	250 000.00
Chap 73	Impôts et taxes	<b>6 999 631.00</b>
Chap 74	Dotations, subventions, participations	<b>2 790 604.00</b>
Chap 75	Autres produits de gestion courante	<b>91 000.00</b>
Chap 77	Produits exceptionnels	<b>97 000.00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>14 621 952.60</b>

**En investissement : 7 163 117.07 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 040	Amortissement de subventions	63 000.00
Chap 16	Emprunts	616 000.00
Chap 204	Subventions d'équipements	987 423.24
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 341 331.70
Chap 23	Immobilisations en cours	2 312 684.13
Chap 26	Participations et créances	1 397 000.00
Chap 27	Autres immobilisations	333 800.00
<b>Dont Restes à réaliser 2021 dépenses pour info</b>		<b>3 265 251.07</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 163 117.07</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 001	Résultat reporté (2021)	886 763.50
Chap 024	Produits de cession	438 000.00
Chap 13	Subventions	1 635 834.45
Chap 040	Amortissement	766 000.00
Chap 10	Dotations et fonds divers dont 1068	3 215 747.64
<b>Dont Restes à réaliser 2021 recettes pour info</b>		<b>490 334.45</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>7 163 117.07</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget général pour l'exercice 2022 tel que présenté.**

*Annexe : Vue préparatoire.*

*Monsieur FRERY intervient pour rappeler que le conflit en Europe génère des hausses de prix qui impactent considérablement la gestion des budgets.*

*Il précise en outre qu'il est inutile d'espérer des aides complémentaires sous forme de subventions de la part de l'Etat.*

**2022-03-04A – Service Assainissement Collectif – Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2021-03-04C adoptant le budget primitif 2021,*

L'année 2021 a été marquée par le démarrage ou la réalisation d'importants travaux ou études :

↳ travaux sur les stations d'épuration :

- création d'un bassin d'orage de 1100 m<sup>3</sup> et réhabilitation lourde (files eau et boues) de la STEP à boues activées de **Beaucourt** (en cours),
- création de la STEP (rhizosphère) de **Froidfontaine, Brebotte et Grosne** (en cours).

↳ travaux sur les réseaux :

- réalisation de la mise en séparatif de réseaux de la tranche 2 (centre village) sur **Courtelevant**,
- pose (en cours) des réseaux d'eaux usées (gravitaires et refoulement) sur la commune de **Froidfontaine** (tranche 1 correspondant à 85 % du village).

↳ études de maîtrise d'œuvre :

- pour une mise en séparatif des rues principale, de Delle et des prés sur **Faverois**,
- pour la mise en séparatif du secteur Est (tranche 2) sur **Florimont**.

Cette année a aussi été perturbée sur le plan humain et organisationnel par le contexte sanitaire Covid (déferlante des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> vagues) ainsi que par le départ de la responsable de service et son remplacement. Le service a cependant réussi à maintenir l'activité et la continuité de service aux usagers.

### Les grandes lignes du CA 2021 (hors restes à réaliser)

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 11	Charges à caractère général dont	<b>560 395,79 €</b>
6061	Fouritures (eau, électricité, etc.)	112 692,64 €
6062	Produits de traitement	58 153,58 €
6152	Entretien et réparation de biens immobiliers	199 533,62 €
6226	Honoraires (STEP Badevel-Fêche)	8 928,32 €
6228	Contrat gestion des boues	9 022,41 €
Chap. 12	Charges de personnel	<b>453 355,11 €</b>
Chap. 14	Reversement redevance modernisation des réseaux de collecte	<b>132 354,00 €</b>
Chap. 022	Dépenses imprévues	<b>0 €</b>
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	<b>0 €</b>
Chap. 042	Dotations aux amortissements	<b>768 284,49 €</b>
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	<b>6 060,55 €</b>
Chap. 66	Remboursement des intérêts d'emprunts	<b>150 790,55 €</b>
Chap. 67	Charges exceptionnelles	<b>61 115,25 €</b>
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	<b>0 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 132 355,74 €</b>

En recettes		
Chap. 042	Amortissements de subventions	259 799,38 €
Chap. 70	Ventes de produits <b>dont</b>	1 798 586,27 €
70611	Redevance assainissement	1 504 126,72 €
704 + 7068	Travaux (branchements neufs) et redevance PAC (Participation AC)	174 505,71 €
706121	Redevance modernisation réseaux	119 953,84 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation (prime épuratoire, SEBA...)	70 949,62 €
Chap. 75	Autres produits	0 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	57 987,19 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 187 322,46 €</b>

↳ Le budget de fonctionnement est excédentaire de 54 966,72 €.

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 001	Solde d'exécution reporté	0 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	259 799,38 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €
Chap. 16	Remboursement des capitaux d'emprunts	268 576,71 €
Chap. 20	Frais d'études	980,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles (travaux)	1 585 041,20 €
Chap. 23	Immobilisations (avances)	102 725,33 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>2 217 122,62 €</b>
En recettes		
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Chap. 040	Dotations aux amortissements	768 284,49 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau, DETR)	962 281,00 €
Chap. 16	Emprunts	0 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	0 €
1068	Réserves	0 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 766 715,62 €</b>

↳ Le budget d'investissement est déficitaire de 450 407 €.

**Les grandes lignes du CA 2021 (restes à réaliser inclus)**

**A la section de fonctionnement :**

En dépenses : 2 132 355,74 €  
En recettes : 2 187 322,46 €

↳ **Le budget de fonctionnement est excédentaire de 54 966,72 €.**

**A la section d'investissement :**

En dépenses : 2 217 122,62 €  
Restes à Réaliser : 4 003 259,67 €

↳ **Total des dépenses d'investissement : 6 220 382,29 €**

En recettes : 1 766 715,62 €  
Restes à Réaliser : 2 550 510,00 €

↳ **Total des recettes d'investissement : 4 317 225,62 €**

**Résultat du CA 2021 avec reprise des résultats 2020 (hors restes à réaliser)**

	Résultats 2021	Résultats 2020 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	54 966,72 €	929 758,45 €	984 725,17 €
Investissement	- 450 407,00 €	2 593 924,25 €	2 143 517,25 €
Totaux	- 395 440,28 €	3 523 682,70 €	3 128 242,42 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA.*

**2022-03-04B – Budget Assainissement Collectif - Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

## **2022-03-04C – Budget Assainissement collectif – Budget primitif 2022**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 3 mars 2022,*

*Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

vu le personnel affecté aux missions du service assainissement, le personnel mutualisé en charge de l'accueil et de la facturation sur le pôle technique de Grandvillars et de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines au niveau du siège de Delle et la prise en charge des indemnités du vice-président délégué, **une somme de 500 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

vu les achats de produits de traitements, les charges d'exploitation (électricité, carburant, téléphonie, assurances, analyses d'autosurveillance, etc.), les travaux d'entretien nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure ainsi que les différents marchés de travaux (réseaux et stations) ou de prestations de services (gestion des boues de STEP, télégestion, informatique, EU Fêche sur PMA), **une somme de 846 400 € est à inscrire au chapitre 011.**

vu la redevance modernisation des réseaux de collecte à verser à l'agence de l'eau, **une somme de 140 000 € est à inscrire au chapitre 014.**

vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 145 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 755 000 € est à inscrire au chapitre 42.**

vu la participation aux frais de fonctionnement de la station de Montreux-Château, au remboursement d'un emprunt concernant des travaux de réseau pluvial sur Fêche l'Eglise, ainsi que les annulatifs de factures, **une somme de 70 000 € est à inscrire au chapitre 67.**

**une somme de 600 000 € est inscrite au chapitre 023** pour le virement à section d'investissement.

A la section de fonctionnement, en recettes :

vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés ces dernières années et nos différents projets, le prix de la redevance assainissement (1,84 € HT / m<sup>3</sup>), le

montant de la redevance modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau (0,16 € HT / m<sup>3</sup>), la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), la redevance Participation à l'Assainissement Collectif, **une somme de 1 790 600 € est à inscrire au chapitre 70.**

vu les primes d'épuration attribuées par l'Agence de l'eau concernant le fonctionnement des stations d'épuration et de la participation du Syndicat d'Épuration de la Basse-Allaine (SEBA Suisse), **une somme de 126 000 € est à inscrire au chapitre 74.**

**un montant de 276 000 € est à inscrire au chapitre 042** pour les amortissements de subventions.

A la section d'investissement, en dépenses :

vu les restes à réaliser 2021 (4 003 259,67 €) et vu le programme des travaux envisagés pour 2022 correspondant notamment :

- au financement de travaux complémentaires sur la STEP de Beaucourt et la STEP et les réseaux sur Froidefontaine,
- à la mise en séparatif d'une dernière tranche de travaux sur Florimont,
- à la réhabilitation de réseaux et la mise en séparatif de certaines rues sur Faverois,
- à des travaux de modifications de réseaux sur Delle et Lebetain,
- à des travaux de réhabilitations sur la STEP de Grandvillars (vis d'Archimède, pompes), sur les PR de Grandvillars (Siava) et de Joncherey (Charbonnier), **des sommes respectivement de 10 000 € et 6 039 201,22 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21.**

vu les capitaux d'emprunts à rembourser déjà contractés, **une somme de 274 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

vu les travaux envisagés et les avances à payer, **une somme de 149 826,03 € est à inscrire au chapitre 23.**

A la section d'investissement, en recettes :

vu les restes à réaliser (2 550 510 €) et les aides financières pour les travaux attendues (Agence de l'eau, DETR), **une somme de 3 150 510 € est à inscrire au chapitre 13.**

vu le virement prévu de la section de fonctionnement, **600 000 € sont à inscrire au chapitre 021,**

vu la dotation aux amortissements, **une somme de 755 000 € est à inscrire au chapitre 40.**

**une somme de 100 000 € est à inscrire au chapitre 23** pour les immobilisations en cours.

Ainsi, le budget 2022 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	3 101 400 €	3 178 425 €	77 025 €
Investissement	6 749 027 €	6 749 027 €	0 €
Résultat général de l'exercice			77 025 €

De manière synthétique et détaillée :

<b>Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 11	Charges à caractère général <b>dont</b>	<b>846 400 €</b>
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	200 000 €
6062	Produits de traitement	95 000 €
6152	Entretien et réparation de biens immobiliers	250 000 €
6226	Honoraires (STEP Badevel-Fêche)	15 000 €
6228	Contrat gestion des boues	80 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	<b>500 000 €</b>
Chap. 14	Reversement redevance modernisation réseaux de collecte	<b>140 000 €</b>
Chap. 022	Dépenses imprévues	<b>25 000 €</b>
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	<b>600 000 €</b>
Chap. 042	Dotation aux amortissements	<b>755 000 €</b>
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	<b>10 000 €</b>
Chap. 66	Remboursement des intérêts d'emprunts	<b>145 000 €</b>
Chap. 67	Charges exceptionnelles	<b>70 000 €</b>
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	<b>10 000 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 101 400 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2021)	<b>984 725 €</b>
Chap. 042	Amortissements de subventions	<b>276 000 €</b>
Chap. 70	Ventes de produits <b>dont</b>	<b>1 790 600 €</b>
70611	Redevance assainissement	1 545 600 €
704 + 70128	Travaux (branchements neufs) et redevance PAC (Participation AC)	100 000 €
706121	Redevance modernisation des réseaux	140 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	<b>126 000 €</b>
Chap. 75	Autres produits	<b>100 €</b>
Chap. 77	Produits exceptionnels	<b>1 000 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 178 425 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 040	Amortissements de subventions	276 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €
Chap. 16	Remboursement des capitaux d'emprunts	274 000 €
Chap. 20	Frais d'études	10 000 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles (travaux) dont	6 039 201,22 €
<b>Restes à réaliser 2021</b>		<b>4 003 259,67 €</b>
Chap. 23	Immobilisations (avances)	149 826,03 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 749 027,25 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 001	Résultat d'exploitation reporté (2021)	2 143 517,25 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	600 000 €
Chap. 040	Dotations aux amortissements	755 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau, DETR) dont	3 150 510 €
<b>Restes à réaliser 2021</b>		<b>2 550 510 €</b>
Chap. 16	Emprunts	0 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	100 000 €
1068	Réserves	0 €
		<b>6 749 027,25€</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022 tel que présenté.**

*Annexe : Vue préparatoire BP*

**2022-03-05A – Budget SPANC – Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2021-03-05C adoptant le budget primitif 2021,*

## Les grandes lignes du CA 2021 du SPANC

**En fonctionnement, 34 342,16 € en dépenses et 34 096,35 € en recettes.**

Les principaux postes de dépenses sont :

Les charges de personnel	7 673,06 €
Les frais de vidanges de fosses chez les particuliers	7 588,02 €
Reversement aides Agence de l'eau pour réhabilitation	18 600,00 €

Les principaux postes de recettes sont :

Prestations de services (diagnostics, contrôles, refacturation vidanges)	23 526,00 €
Versement aides Agence RMC (pour réhabilitation)	20 200,00 €

**Le budget de fonctionnement est déficitaire de 245,81 €.**

## Résultat du CA 2021 avec reprise des résultats 2020 (hors restes à réaliser)

	Résultat 2021	Résultat 2020 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	- 245,81 €	60 891,57 €	60 645,76 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

**2022-03-05B – Budget SPANC - Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

## **2022-03-05C – Budget SPANC – Budget primitif 2022**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 3 mars 2022,*

*Vu les différents résultats,*

L'année 2022 sera basée principalement sur :

- les contrôles de fonctionnement sur Courcelles et Suarce (date des contrôles de l'existant 2010-2011),
- et les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine - Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité), 165 dispositifs auraient pu être réhabilités. Actuellement, 137 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes. La démarche s'achève en mars 2022. Une dernière demande d'aide sur 10 dispositifs a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau. Cette opération aura ainsi aidé quasiment 90 % des ménages ciblés.

Deux autres demandes d'aides sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour 21 dispositifs chacune. 18 dispositifs ont été réhabilités.

A noter que les aides de l'Agence de l'eau RMC à la réhabilitation sont arrêtées dans le cadre de son nouveau programme (2019-2025).

A la section de fonctionnement, en dépenses :

Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), des frais de comptabilité et des indemnités d'élu. Une somme de **15 000 euros** est affectée.

Une somme de **24 000 euros** est affectée pour l'entretien de systèmes d'assainissement autonome (réalisé par marché par la société Osis) sur demande des particuliers ainsi que pour l'acquisition de matériel informatique et logiciel de terrain. Ces entretiens sont. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de **70 000 euros** est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Une somme de **2 000 euros** est affectée pour les ANV et pour les charges exceptionnelles.

A la section de fonctionnement, en recettes :

Une somme de **20 000 euros** est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome, et pour le paiement des frais de diagnostics ANC.

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de **70 000 euros** est inscrite.

Ainsi, le budget 2022 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	<b>113 000 €</b>	<b>150 645,76 €</b>	<b>37 645,76 €</b>
Résultat général de l'exercice			<b>37 645,76 €</b>

De manière synthétique, détaillée :

<b>Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>En dépenses</b>			
Chap. 11	Charges à caractère général (prestations vidanges)		<b>24 000 €</b>
Chap. 12	Charges de personnel		<b>15 000 €</b>
Chap. 65	Autres charges de gestion courante <b>dont :</b>		<b>72 000 €</b>
Art. 654	Perte sur créance irrécouvrable (ANV)	2 000 €	
Art. 658	Reversement aides Agence de l'eau	70 000 €	
Chap. 67	Charges exceptionnelles		<b>2 000 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>113 000 €</b>
<b>En recettes</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté		<b>60 645,76 €</b>
Chap. 70	Prestations vidanges et contrôles		<b>20 000 €</b>
Chap. 74	Subventions d'exploitation et aides réhabilitation		<b>70 000 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>150 645,76 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'ANC pour l'exercice 2022 tel que présenté.**

*Annexe : Vue préparatoire BP*

**2022-03-06 – Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**

*Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

*Vu les articles 1530 bis et 1639 A bis du code général des impôts,*

**Le produit** de cette taxe est arrêté **chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A du code général des impôts** (soit jusqu'au 15 avril de l'année d'imposition) pour application l'année suivante par l'organe délibérant de la commune ou, le cas échéant, de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, au sens de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Sous réserve du respect du plafond fixé, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, telle qu'elle est définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, telle qu'elle est définie au même I bis.

Enfin, le produit de la taxe prévue est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'arrêter le produit global de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 290 000 euros (deux cent quatre-vingt-dix mille euros),**
- **de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

**2022-03-07A – Budget GEMAPI – Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2020-03-07D du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021,*

L'année 2021 a principalement été consacrée à la poursuite des études et validation des dossiers administratifs et règlementaires dans le cadre des projets de la démarche de restauration de l'Allaine :

- Pour le tronçon « Traversée de Delle » :
  - validation du dossier loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général,
  - appels d'offres et attributions,
  - démarrage des travaux (avec 1 mois de retard du aux intempéries de juillet et nécessitant plusieurs adaptations) puis arrêt règlementaire fin octobre dans l'attente d'une reprise en juillet 2022,

- études géotechniques complémentaires.

- Pour le tronçon « Plaine de l'Allaine » entre les cours de tennis de Delle et la route de Joncherey - Thiancourt :

- 1<sup>er</sup> semestre 2021 : lancement des études complémentaires (biens sans maîtres, bilan faune flore habitats) ;

- lancement d'une étude agricole et agronomique sur un premier tronçon (changement des pratiques agricoles dans un contexte de restauration de rivière et des changements climatiques) en collaborations avec les étudiants d'Agrosup Dijon.

Elle a aussi été marquée par le recrutement d'une technicienne depuis le 1<sup>er</sup> août afin de relancer des missions mis en suspens. Ainsi le diagnostic des cours d'eau du Sud Territoire et notamment des affluents (Vendeline, Coeuvalte, Ecrevisse, Suarcine) peu concernées jusqu'à maintenant par des études a repris. Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les secteurs à enjeux afin que, dans les prochaines années, des actions d'entretien et de restauration de rivière y voient le jour. Sa seconde mission consiste à sensibiliser et communiquer sur la protection des milieux aquatiques.

Enfin, des actions ponctuelles ont également été organisées notamment avec le suivi du projet de restauration de la Bourbeuse menée par SNCF Réseaux ainsi que le suivi des démarches réglementaires ou encore du SAGE Allan.

#### Les grandes lignes du CA 2021 (hors restes à réaliser)

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap.011	Charges à caractère général <b>dont</b>	<b>18 125,23 €</b>
60	Achats et variation de stocks	1 282,83 €
61	Services extérieurs	9 629,01 €
62	Autres services extérieurs	7 126,39 €
Chap. 012	Charges de personnel	<b>83 174,03 €</b>
Chap. 014	Impôts et taxes	<b>0 €</b>
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	<b>6 801,75 €</b>
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	<b>1 945,37 €</b>
Chap. 042	Amortissement	<b>8 788,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>118 834,38 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 73	Taxe Gemapi	<b>279 760,00 €</b>
Chap. 74	Dotations et participations (Agence RMC)	<b>29 992,00 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>309 752,00 €</b>

👉 **Le budget de fonctionnement est en excédent de 190 917,62 €.**

<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 16	Remboursement des capitaux d'emprunts	3 352,78 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	7 027,20 €
Chap. 21	Immobilisation corporelles	181 895,81 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	24 016,80 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>216 292,59 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 16	Emprunt	250 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 081,38 €
Chap. 040	Amortissements	8 788,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	24 016,80 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>286 886,18 €</b>

↳ Le budget d'investissement est en excédent de 70 593,59 €.

<b>Les grandes lignes du CA 2021 avec les restes à réaliser</b>
---

**En fonctionnement,**

Dépenses : 118 834,38 €

Recettes : 309 752,00 €

**En investissement,**

Dépenses : 216 292,59 €

RAR : 277 704,14 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 493 996,73 €

Recettes : 286 886,18 €

RAR : 368 531,00 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 655 412,18 €

**Résultat du CA 2021 avec reprise des résultats 2020 (hors restes à réaliser)**

	Résultats 2021	Résultats 2020 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	190 917,62 €	165 833,38 €	356 751,00 €
Investissement	70 593,59 €	38 549,22 €	109 142,81 €
Total	261 511,21 €	204 382,60 €	465 893,81 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

**2022-03-07B – Budget GEMAPI – Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

**2022-03-07C – Budget GEMAPI – Budget primitif 2022**

*Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

*Vu la délibération de création d'un budget annexe pour la prise de compétence GEMAPI,  
Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif concernant le budget annexe GEMAPI est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M14.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

vu les charges d'exploitation (frais d'animation, communication, études Sage Allan et Papi, entretiens divers, frais de fonctionnement généraux mutualisés, frais de télécommunication, publicité, etc.), **une somme de 36 250 € est à inscrire au chapitre 011.**

vu le personnel affecté aux missions de la compétence GEMAPI (un chargé de mission et un technicien) ainsi que les indemnités d'élu et étudiants (projet avec AgroSup Dijon), **une somme de 117 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

vu le reversement de taxes GEMAPI (Impôts) qui sera réalisé, **une somme de 5 000 € est à inscrire au chapitre 014.**

vu les investissements à réaliser, **une somme de 368 219,93 € est à virer vers la section d'investissement au chapitre 023.**

vu les conventionnements signés (Safer, CEN, Sage Allan) **une somme de 10 552,17 € est à inscrire au chapitre 65.**

vu les intérêts liés aux emprunts réalisés, **une somme de 5 500 € est à inscrire au chapitre 66.**

vu les subventions exceptionnelles à verser dans le cadre des différents projets (partenariat avec SNCF Réseaux, Fédération de Pêche), **une somme de 97 163 € est à inscrire au chapitre 67.**

vu les amortissements à réaliser, **une somme de 10 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

vu les recettes de la taxe GEMAPI instituée et fixée à un produit global de 290 000 €, **une somme de 290 000 € est à inscrire.**

vu les subventions liées à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le poste d'un chargé de mission, **une somme de 17 656,80 € est à inscrire.**

vu le résultat de fonctionnement reporté, **une somme de 356 751 € est à inscrire au chapitre 002.**

A la section d'investissement, en dépenses :

vu les emprunts réalisés ou à réaliser, **une somme de 13 500 € est à inscrire au chapitre 16.**

- vu les études à réaliser pour :
  - la poursuite de projet de restauration de l'Allaine sur le tronçon « Plaine de l'Allaine » (études complémentaires faune, flore, habitats et hydrogéologique ainsi que la reprise avec la Safer de biens sans maîtres, le marché de maîtrise d'œuvre) estimées à 167 310 €,
  - la caractérisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle et l'étude de danger associée estimée à 40 000 €,
- vu les restes à réaliser concernant la restructuration de la zone d'expansion des crues et son ouverture au public au niveau de la traversée de Delle correspondant à 55 000 € de maîtrise d'œuvre, **une somme totale de 262 310,40 € est à inscrire au chapitre 20.**
- vu les travaux restants et supplémentaires, les études (Moe, SPS, CT, etc.) et missions complémentaires (géotechniques, hydrauliques, suivi de la faune piscicole et benthique, etc.) et actions de communication associées pour le projet modifié de restauration de l'Allaine au niveau de la traversée de Delle estimé aujourd'hui à 672 170,34 €,
- vu le projet de mise en place d'échelles et repères de crues dans les communes pour 20 000 €,
- vu les investissements divers en lien avec les projets (opportunité d'achat de terrain, mise en place d'un dispositif de mesures de débits) estimés à 15 000 €, **une somme de 707 170,34 € est à inscrire au chapitre 21.**
- vu les opérations patrimoniales en cours, **une somme de 25 000 € est à inscrire au chapitre 041.**

A la section d'investissement, en recettes :

- vu le résultat d'investissement reporté, **une somme de 109 142,81 € est à inscrire au chapitre 001.**
- vu le virement du fonctionnement, **368 219,93 € est à inscrire au chapitre 021.**
- vu les subventions de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et participation de la mairie de Delle liées aux travaux de restauration de l'Allaine, **une somme de 495 618 € est à inscrire au chapitre 013,**
- vu les amortissements à réaliser, **une somme de 10 000 € est à inscrire au chapitre 040.**
- vu les opérations patrimoniales en cours, **une somme de 25 000 € est à inscrire au chapitre 041.**

Ainsi, le budget 2022 s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	649 685,10 €	664 407,80 €	14 722,70 €
Investissement	1 007 980,74 €	1 007 980,74 €	0 €
Résultat général de l'exercice			14 722,70 €

De manière synthétique et détaillée :

<b>Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 011	Charges à caractère général <b>dont</b>	<b>36 250 €</b>
60	Achats et variation des stocks (électricité, énergie, carburants, fournitures diverses)	3 000 €
61	Services extérieurs (frais d'animation, repères de crues, frais locaux)	23 000 €
62	Autres services extérieurs	10 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	<b>117 000 €</b>
Chap. 014	Impôts et taxes	<b>5 000 €</b>
Chap. 023	Virement à l'investissement	<b>368 219,93 €</b>
Chap. 042	Amortissement	<b>10 000 €</b>
Chap. 65	Autres charges de gestion courantes	<b>10 552 ,17 €</b>
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	<b>5 500 €</b>
Chap. 67	Subventions exceptionnelles	<b>97 163 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>649 685,10 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	<b>356 751 €</b>
Chap. 73	Taxe GEMAPI	<b>290 000 €</b>
Chap. 74	Subventions	<b>17 656,80 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>664 407,80 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>13 500 €</b>
Chap. 20	Etudes et recherches	<b>262 310,40 €</b>
Chap. 21	Immobilisations corporelles	<b>707 170,34 €</b>
Chap. 041	Opérations patrimoniales	<b>25 000 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 007 980,74 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 001	Solde d'exécution reporté	<b>109 142,81 €</b>
Chap. 13	Subvention d'investissements	<b>495 618 €</b>

Chap. 021	Virement du fonctionnement	368 219,93 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
Chap. 040	Amortissement	10 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	25 000 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 007 980,74 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

Annexe : Vue préparatoire

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le</b></p> <p>Le Président,</p>	<p><b>Le Président,</b></p>
--	-----------------------------

## 2022-03-08A – Budget Service OM – Compte administratif 2021

Rapporteur : Bernard CERF

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2021-0308C du BP ;

**En fonctionnement** : 3 232 615.10 € en dépenses et 3 593 277.90 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

<b>CHAPITRE 011-Charges générales</b>	<b>1 909 735.12 €</b>
<b>CHAPITRE 012-Charges de personnel</b>	<b>999 471.21 €</b>
<b>CHAPITRE 042-Amortissements</b>	<b>265 279.83 €</b>
<b>CHAPITRE 65-Autres charges de gestions...</b>	<b>5251.29 €</b>
<b>CHAPITRE 66-Charges financières</b>	<b>22 626.81 €</b>
<b>CHAPITRE 67-Charges exceptionnelles</b>	<b>30 250.84 €</b>

Les principaux postes de recettes sont :

<b>Chap. 002 Excédent de fonctionnement 2020</b>	<b>366 672.35 €</b>
<b>Chap.042 Opération d'ordre et de transfert</b>	<b>9760.87 €</b>
<b>Chap. 70 Ventes de produits...</b>	<b>2 617 539.21 €</b>
<b>Chap.74 Subvention d'exploitation</b>	<b>587 063.12 €</b>
<b>Chap.75 Autre produits de gestion courante</b>	<b>12 145.43 €</b>
<b>Chap. 76 Produits financiers</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Chap.77 Produits exceptionnels</b>	<b>96.92 €</b>

Soit un excédent cumulé de 360 662.80 €

Dont un excédent de fonctionnement 2020 de 366 672.35 €

**En investissement** : 543 636.40 € en dépenses et 830 519.48 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

<b>Chap. 10-Dotations fonds divers et réserves</b>	<b>0 €</b>
<b>Chap. 16-Emprunts</b>	<b>127 489.86 €</b>
<b>Chap. 20-Immobilisations incorporelles</b>	<b>0 €</b>
<b>Chap. 23 –Immobilisations en cours</b>	<b>222 002.27 €</b>
<b>Chap. 21-Immobilisations corporelles</b>	<b>184 383.40 €</b>
<b>dont</b>	
<b>2135- Installations générales agencement</b>	<b>4 306.58 €</b>
<b>2181- Installations générales agencement</b>	<b>10 326.00 €</b>
<b>2182- Matériel de transport</b>	<b>133 013.42 €</b>
<b>2184- Mobilier</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2188- Autres</b>	<b>36 737.40 €</b>
<b>040- Opérations d'ordre et de transfert</b>	<b>9 760.87 €</b>
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA) 154 541.03 €</b>	

Les principaux postes de recettes sont :

<b>001-Solde d'exécution de la section</b>	<b>423 080.02 €</b>
<b>040-Amortissements</b>	<b>265 279.83 €</b>
<b>10-Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>66 559.63 €</b>
<b>13-Subvention d'investissement</b>	<b>75 600.00 €</b>
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA) 0.00 €</b>	

Soit un excédent d'investissement cumulé de 286 883.08 €

Dont un excédent 2020 de 423 080.02 €

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2021 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte administratif pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble*

### **2022-03-08B – Budget Service OM – Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Bernard CERF*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu le débat d'orientation budgétaire 2021 visé par le conseil communautaire du 25 Février 2021 ;*

*Vu les indications portées sur compte de gestion 2021 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;*

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

### **2022-03-08C – Budget Service OM – Budget primitif 2021**

*Rapporteur : Bernard CERF*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 3 mars 2022,*

*Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M4 pour le budget annexe des ordures ménagères de la CCST.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

*vu le coût de traitement des déchets, les frais de carburants, l'entretien des camions, une somme de 2 059 875.00 € est à inscrire au chapitre 011.*

*vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges du l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel du siège de Delle et de la prise en charge des indemnités du vice-président en charge des ordures ménagères, une somme de 1 000 000.00 € est à inscrire au chapitre 012.*

*vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, une somme de 24 000 € est à inscrire au chapitre 66.*

*vu les dotations aux amortissements prévues, une somme de 295 257.59 € est à inscrire au chapitre 042.*

A la section de fonctionnement, en recettes :

*vu le montant de la redevance de l'année antérieure, la vente de différents matériaux, une somme de 2 611 800.00 € est à inscrire au chapitre 70.*

*vu les soutiens versés par les éco-organismes, une somme de 562 558.00 € est à inscrire au chapitre 74.*

↳ *vu l'excédent reporté 2021 une somme de 360 662.80 € est à inscrire au chapitre 002.*

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ *vu les restes à réaliser 2021 (154 541.03 €)*

↳ *vu l'acquisition, d'un chariot élévateur, l'acquisition de benne pour la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition de bac, la somme de 299 700.66 € est à inscrire au compte 21.*

↳ *vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 135 898.98€ est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

*vu le FCTVA, la somme de 40 000 € est à inscrire au chapitre 10.*

*vu la dotation aux amortissements, une somme de 295 257.59 € est à inscrire au chapitre 040.*

*Vu le solde d'exécution de 2021, une somme de 286 883.08 € est à inscrire au 001.*

Ainsi, le budget 2022 présente un suréquilibre en recettes de fonctionnement de 143 529.21 € et s'équilibre en section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 558 661.80 €	3 415 132.59 €	143 529.21 €
Investissement	622 140.67 €	622 140.67 €	0 €
Résultat général de l'exercice			146 529.21 €

De manière synthétique détaillée :

<b>Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 011	Charges à caractères générales dont	2 059 875.00 €
611	Traitement des déchets	1 699 495 €
61551	Entretien matériel roulant	82 000 €
6066	Carburant	90 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	1 000 000.00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	10 000.00 €
Chap. 042	Amortissements	295 257.59 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	6 000.00 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	24 000.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	20 000.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 415 132.59 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2021)	360 662.80 €
Chap.042	Opération d'ordre de transfert entre section	11 000.00 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 611 800.00 €
703	Vente de matériaux	226 500.00 €
706	Participation des usagers	2 385 300.00 €
707	Ventes de marchandises	300.00 €
Chap. 74	Subvention d'exploitation	562 558.00 €
Chap. 75	Autres produites de gestion courante	12 145.00 €
Chap. 76	Produits financiers	400.00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	12 145.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 558 661.80 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 020	Dépenses imprévues	20 000 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	11 000 €
Chap.10	Dotations....	1 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	135 898.98 €

Chap. 21	Immobilisations corporelles	299 700.66 €
<b>Dont restes à réaliser 2021 pour info</b>		<b>154 541.03 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>622 140.67 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2021)	286 883.08 €
Chap. 040	Amortissements	295 257.59 €
Chap. 10	FCTVA	40 000 €
Chap.13	Subvention d'investissement	0.00 €
Chap. 16	Chap. 13 Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
<b>Dont restes à réaliser 2021</b>		<b>0 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>622 140.67 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

Annexe : Vue préparatoire

#### 2022-03-09A – Budget Service Eau potable – Compte administratif 2021

Rapporteur : Daniel FRERY

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

L'année 2021 a surtout été marquée par la concrétisation de l'autosuffisance en eau de la CCST, avec les connexions des communes de Beaucourt, Montbouton et Fêche l'Eglise d'un côté, de Croix et Villars-le-Sec de l'autre.

#### Les grandes lignes du CA 2021 en eau potable (hors restes à réaliser)

Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	953 587,76 €
605	Achat d'eau	173 226,06 €
6061	Fournitures non stockables (énergie, eau)	79 336,80 €
6063	Fournitures de petit équipement	27 670,04 €
6066	Carburant	6 128,70 €

6071	Compteurs	6 529,63 €	
6152	Entretien et réparations biens immobiliers	467 187,23 €	
61551	Matériel roulant	13 390,82 €	
617	Etudes	41 162,92 €	
6287	Remboursement de frais	32 937,86 €	
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	54 603,00 €	
Chap. 012	Charges de personnel		<b>490 545,58 €</b>
Chap.014	Reversement Agence redevance pollution		<b>296 215,00 €</b>
Chap. 022	Dépenses imprévues		<b>0 €</b>
Chap. 023	Virement à l'investissement		<b>0 €</b>
Chap. 042	Amortissements		<b>532 729,41 €</b>
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables		<b>8 458,30 €</b>
Chap. 66	Intérêts d'emprunts		<b>90 160,13 €</b>
Chap. 67	Charges exceptionnelles		<b>18 017,25 €</b>
Chap. 68	Provisions pour risques et charges		<b>0 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>2 389 713,43 €</b>
<b>En recettes</b>			
Chap. 042	Amortissements de subventions		<b>31 022,29 €</b>
Chap. 70	Ventes de produits dont		<b>2 486 786,20 €</b>
70111	Vente d'eau aux abonnés	2 061 537,41 €	
701241	Redevance pour pollution	282 594,04 €	
704	Travaux (branchements neufs)	140 524,48 €	
Chap. 74	Subventions d'exploitation		<b>0 €</b>
Chap. 75	Autres produits		<b>15 844,89 €</b>
Chap. 77	Produits exceptionnels		<b>28 745,78 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>2 562 399,16 €</b>

**Le budget de fonctionnement est en excédant 172 685,73 €.**

<b>Section d'investissement</b>			
<b>En dépenses</b>			
Chap. 040	Amortissements		<b>31 022,29 €</b>
Chap. 041	Opérations patrimoniales		<b>0,00 €</b>
Chap. 16	Capitaux des emprunts		<b>229 470,06 €</b>
Chap. 20	Immobilisations (études)		<b>8 746,50 €</b>

Chap. 21	Immobilisations (travaux)	1 236 300,29 €
Chap. 23	Immobilisations en cours (travaux)	22 681,07 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 528 220,21 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 021	Virement du fonctionnement	0 €
Chap. 040	Amortissements	532 729,41 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0,00 €
Chap. 13	Subventions	170 075,80 €
Chap. 16	Emprunts	0,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
		<b>702 805,21 €</b>

**Le budget d'investissement est en déficit de 825 415,00 €.**

**Les grandes lignes du CA 2021 en eau potable avec les restes à réaliser**

**En fonctionnement,**

Dépenses : 2 389 713,43 €

Recettes : 2 562 399,16 €

**Le budget de fonctionnement est en excédant 172 685,73 €.**

**En investissement,**

Dépenses : 1 528 220,21 €

RAR : 667 682,23 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 2 195 902,44 €

Recettes : 702 805,21 €

RAR : 187 675,00 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 890 480,21 €

**Le budget d'investissement est en déficit de 1 305 422,23 €.**

**Résultat du CA 2021 en eau potable  
avec reprise des résultats 2020 (hors restes à réaliser)**

	Résultat 2021	Résultat 2020 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	172 685,73	812 987,49	985 673,22
Investissement	-825 415,00	1 073 854,95	248 439,95
<b>Total</b>	<b>-652 729,27</b>	<b>1 886 842,44</b>	<b>1 234 113,17</b>

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

#### **2022-03-09B – Budget Service Eau Potable – Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

---

#### **2022-03-09C – Budget Service Eau Potable – Affectation du résultat 2021**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le compte administratif 2021 et notamment l'état II-A1,*

*Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget annexe Eau d'un montant de 985 673,22 € (neuf cent quatre-vingt-cinq mille et six cent soixante-treize euros et vingt-deux centimes) ;*

*Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 du Budget annexe Eau d'un montant de 248 439,95 € (deux cent quarante-huit mille quatre cent trente-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes);*

*Vu les restes à réaliser 2021 en dépenses d'investissement d'un montant de 667 682,23 € (six cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-deux euros et vingt-trois centimes);*

*Vu les restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement d'un montant de 187 675 € (cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-quinze euros);*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter l'affectation d'excédent déficit d'investissement cumulé du budget annexe Eau au compte 001 pour un montant de 248 439,95 €(deux cent quarante-huit mille quatre cent trente-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes),**

- d'affecter en réserve au compte 1068 du budget annexe Eau la somme de 231 567,28 € (deux cent trente et un mille cinq cent soixante-sept euros et vingt-huit centimes),
- de reporter au compte 002 l'excédent de fonctionnement cumulé du budget annexe eau soit la somme de 754 105,94 € (sept cent cinquante-quatre mille cent cinq euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

## 2022-03-09D – Budget Service Eau Potable – Budget primitif 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 3 mars 2022,  
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle technique de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-Président chargé de l'eau potable, **une somme de 550 000 € est à inscrire au chapitre 012,**

vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure d'adduction d'eau et notamment les différents marchés de travaux ou de prestations de services (entretien et réparation réseau, entretien et réparation bâtiment), la redevance pollution, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment), les éventuels achats d'eau (PMA et syndicat Abbevillers) **une somme de 952 850 € est à inscrire au chapitre 011,**

vu la redevance pollution à verser à l'Agence de l'Eau, **une somme de 310 000 € est à inscrire au chapitre 014,**

vu le virement à la section investissement, **une somme de 651 408,10 € est à inscrire au chapitre 23,**

vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 105 000 € est à inscrire au chapitre 66,**

vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 535 000 € est à inscrire au chapitre 42,**

vu les annulations de titres et le remboursement d'un emprunt de la communauté de communes de la Bourbeuse transféré au Grand Belfort concernant les communes qui ont rejoint la CCST en 2013, **une somme de 30 000 € est à inscrire au chapitre 67,**

vu les provisions pour risques et charges, **une somme de 9 000 € est à inscrire au chapitre 68.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés sur les cinq dernières années, le prix inchangé de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encaissement des redevances pollution et prélèvement pour le compte de l'Agence de l'Eau, la prévision de prestations des branchements neufs pour les nouveaux abonnés **une somme de 2 370 000 € est à inscrire au chapitre 70,**

vu les recettes diverses, générées par exemple par l'occupation du château de Delle par TDF, des **sommes respectivement de 4 059 € et 8 809 € sont à inscrire aux chapitres 75 et 77.**

A la section d'investissement, en dépenses :

vu les restes à réaliser 2021 (667 682,23 €) et vu le programme des nouveaux travaux envisagés, il est prévu notamment de réaliser :

- Les renouvellements de conduites,
  - route de Grosne à Bretagne,
  - rue du Caporal Peugeot à Joncherey,
  - rue de Belfort à Joncherey (seconde tranche),
  - rue Principale à Faverois,
  - route de Courcelles à Florimont,
  - centre-bourg de Delle,
- L'alimentation des exploitations agricoles des Ecartés de la Chapelle à Florimont,
- La réhabilitation complète du réservoir de Croix,
- L'extension du système de pré localisation des fuites à Beaucourt,
- L'achat de compteurs équipés pour la relève à distance,
- L'achat de deux nouveaux véhicules.

des sommes respectivement de 54 435 € et 2 117 619,33 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21,

vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 240 000 € est à inscrire au chapitre 16.

A la section d'investissement, en recettes :

- vu le virement du fonctionnement pour 651 408,10 € à inscrire au chapitre 021,
- vu la dotation aux amortissements, la somme de 535 000 € est à inscrire au chapitre 40,
- vu les subventions (DETR), une somme de 275 675 € est à inscrire au chapitre 13,
- vu l'emprunt pour réaliser le programme travaux 2022, une somme de 500 000 € à inscrire au chapitre 16.

Ainsi, le budget 2022 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 171 973,94 €	3 169 758,10 €	2 215,84 €
Investissement	2 553 590,33 €	2 553 590,33 €	0 €
Résultat général de l'exercice			2 215,84 €

De manière synthétique, détaillée :

Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	952 850,00 €
604	Achat d'études	10 000 €
605	Achat d'eau	5 000 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	120 000 €

6063	Petit équipement	32 000 €	
6066	Carburant	15 000 €	
61521	Entretien et réparation bâtiment	20 000 €	
61521	Entretien, réparation réseaux	450 000 €	
617	Etudes	50 000 €	
6287	Remboursement de frais	100 000 €	
6371	Redevance versée aux agences de l'eau pour prélèvements d'eau	65 000 €	
Chap. 012	Charges de personnel		<b>550 000,00 €</b>
Chap. 014	Reversement Agence redevance pollution		<b>310 000,00 €</b>
Chap. 022	Dépenses imprévues		<b>10 000,00 €</b>
Chap. 023	Virement à l'investissement		<b>651 408,10 €</b>
Chap. 042	Amortissements		<b>535 000,00 €</b>
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables		<b>16 500,00 €</b>
Chap. 66	Intérêts d'emprunts		<b>105 000,00 €</b>
Chap. 67	Charges exceptionnelles		<b>30 000,00 €</b>
Chap. 68	Provisions pour risques et charges		<b>9 000,00 €</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 169 758,10 €</b>

<b>En recettes</b>			
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2021)		<b>754 105,94 €</b>
Chap. 042	Amortissements de subventions		<b>35 000,00 €</b>
Chap. 70	Ventes de produits <b>dont</b>		<b>2 370 000,00 €</b>
70111	Vente d'eau aux abonnés	1 950 000 €	
701241	Redevance pour pollution	310 000 €	
704	Travaux (branchements neufs)	110 000 €	
Chap. 74	Subventions d'exploitation		<b>0,00 €</b>
Chap. 75	Autres produits		<b>4 059,00 €</b>
Chap. 77	Produits exceptionnels		<b>8 809,00 €</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 171 973,94 €</b>

<b>Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre</b>			
<b>Section d'investissement</b>			
<b>En dépenses</b>			
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2021)		<b>0,00 €</b>
Chap. 020	Dépenses imprévues		<b>1 000,00 €</b>
Chap. 040	Amortissements de subventions		<b>35 000,00 €</b>

Chap. 041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	240 000,00 €
Chap. 20	Études dont	54 435,00 €
	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>36 435,00 €</b>
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	2 113 155,33 €
	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>621 155,33 €</b>
Chap. 23	Immobilisations en cours (travaux)	100 000,00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 553 590,33 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 001	Résultat d'exploitation reporté (2021)	248 439,95 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	651 408,10 €
Chap. 040	Amortissements	535 000,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	231 567,28 €
Chap. 13	Subventions	275 675,00 €
Chap. 16	Emprunts	500 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	1500,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	100 000,00 €
		<b>2 553 590,33 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2022 tel que présenté.**

*Annexe: Vue préparatoire.*

**2022-03-10A – Budget Annexe – Bâtiment relais des Chauffours –Compte administratif**  
*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment relais des Chauffours à Delle pour l'exercice 2021.**

Annexe : Vue d'ensemble CA

**2022-03-10B – Budget Annexe – Bâtiment relais des Chauffeurs – Compte de gestion**

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du budget annexe Bâtiment relais des Chauffeurs à Delle pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice

**2022-03-10C – Budget Annexe – Bâtiment relais des Chauffeurs – Budget primitif 2022**

Rapporteur : Christian RAYOT

**Les dépenses d'investissement** du budget 2022 se montent à **58 835,26 €** et comprennent principalement le remboursement du capital pour la somme de **45 000 €**. **Les recettes d'investissement** couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles principalement de l'amortissement de l'immeuble et de l'affectation de résultat de l'année précédente.

Le budget présentera pour 2022 une **section dépenses de fonctionnement à hauteur de 73 760 €** intégrant principalement les remboursements d'emprunt pour un montant de **14 000 €**, la dotation aux amortissements pour un montant de **46 160 €**, la taxe foncière de **8 000 €**, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz), l'assurance multirisque pour le bâtiment ainsi qu'une enveloppe pour l'entretien et les réparations du bâtiment.

**Les recettes de fonctionnement** proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de **55 168 €** environ et d'une avance du Budget Général pour un montant de **18 592 €** afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Vu l'exposé du rapporteur,

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	73 760,00 €	73 760,00 €	0 €
Investissement	58 835,26 €	58 835,26 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

## Les grandes lignes du BP 2022

**En fonctionnement : 73 760,00 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 002		/
Chap 011	Charges à caractère général	<b>13 600,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	100,00
	<i>60 612 - Energie - Electricité</i>	900,00
	<i>61521 - Entretien et réparation terrain</i>	1 000,00
	<i>615221 - Entretien bâtiment</i>	2 000,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	8 000,00
	<i>6161 - Assurance multirisque</i>	1 600,00
Chap 66	Charges financières – 6611 intérêts	<b>14 000,00</b>
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	<b>46 160,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>73 760,00</b>
<b>Les principaux postes de recettes sont :</b>		
Chap 75	Autres produits de gestion courante – 752 Revenus de l'immeuble	<b>55 168,00</b>
Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	<b>18 592,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>73 760,00</b>

**En investissement : 58 835,26 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 21	Immobilisations corporelles - 2132 Immeuble de rapport	<b>7 635,26</b>
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>51 200,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>1641 Emprunts</i>	45 000,00
	<i>165 Dépôts et cautionnements</i>	6 200,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>58 835,26</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 001	Résultat reporté (2021)	<b>6 475,26</b>
Chap 040	28132 -Amortissement	<b>46 160,00</b>
Chap 16	165 - Dépôts et cautionnements	<b>6 200,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>58 835,26</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe du bâtiment relais des Chauffours à Delle pour l'exercice 2022.**

*Annexe : Vue préparatoire B.P*

**2022-03-11A – Budget Annexe ZAC des Chauffours – Compte administratif**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe ZAC des Chauffours de Delle pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

**2022-03-11B – Budget Annexe – ZAC des Chauffours – Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe ZAC des Chauffours de Delle pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

**2022-03-11C – Budget Annexe – ZAC des Chauffours – Budget primitif 2022**

*Rapporteur: Christian RAYOT*

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2022 se montent à **225 763,78 €** et intègrent principalement l'affectation du résultat de l'année 2021 pour un montant de **202 163,78 €** les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de **2 700 €** ainsi que des frais d'entretien de terrain et la taxe foncière.

La section **recettes de fonctionnement** sera alimentée par une **une avance du Budget Général** pour un montant de **218 063,78 €**.

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement **les dépenses d'investissement** se montent à **194 170,32 €**. Cette somme correspond au remboursement du capital pour un montant de **87 000,00 €** ainsi qu'au remboursement pour partie d'avances faites par le Budget Général pour un montant de **107 170,32 €**. Les recettes d'investissement proviennent quant à elles de l'affectation de résultats de l'année 2021 pour un montant de **201 870,32 €**

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	1 893 205,66 €	1 893 205,66 €	0 €
INVESTISSEMENT	1 866 612,20 €	1 866 612,20 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

### Les grandes lignes du BP 2022 hors variation de stock

**En fonctionnement : 225 763,78 € en dépenses et 218 063, 78 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 002		<b>202 163,78</b>
Chap 011	Charges à caractère générale	<b>20 900,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>605 – Achat de matériels-Equipements et travaux</i>	5 000,00
	<i>615221 – Entretien des bâtiment publics</i>	1 000,00
	<i>615231 - Entretien et réparation voirie</i>	6 800,00
	<i>617 – Etude et recherche</i>	1 000,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	7 000,00
	<i>6228 – Divers – Electricité</i>	100,00
Chap 66	Charges financières – 6611 intérêts	<b>2 700,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>225 763,78</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	<b>218 063,78</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>218 063,78</b>

**En investissement : 194 170,32 € en dépenses et 201 870,32 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>194 170,32</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>1641- Emprunts</i>	87 000,00
	<i>168751- Remboursement au Budget Général</i>	107 170,32
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>194 170,32</b>

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2021)	201 870,32
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>201 870,32</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC des Chauffours à Delle pour l'exercice 2022.

*Annexe : Vue préparatoire B.P*

**2022-03-12A – Budget Annexe Centre commercial ZAC de l'Allaine - Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Centre Commercial – Zac de l'Allaine à Delle pour l'exercice 2021.

*Annexe : Vue d'ensemble*

**2022-03-12B – Budget Annexe Centre commercial ZAC de l'Allaine – Compte de gestion 2021**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'adopter le compte de gestion du budget annexe Centre Commercial – Zac de l'Allaine à Delle pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**2022-03-12C – Budget Annexe Centre commercial ZAC de l'Allaine – Affectation du résultat de l'exercice 2021**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le compte administratif 2021 et notamment l'état II-A1 ;*

*Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget annexe Centre Commercial ZAC de l'Allaine d'un montant de 19 360,18 € (dix-neuf mille trois cent soixante euros et dix-huit centimes d'euros) ;*

*Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2021 du Budget annexe Centre Commercial ZAC de l'Allaine d'un montant de 132 569,87 € (cent trente-deux mille cinq cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-sept centimes d'euros) ;*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'affecter en réserve au compte 1068 du Budget annexe Centre Commercial ZAC de l'Allaine la somme de 19 360,18 € (dix-neuf mille trois cent soixante euros et dix-huit centimes d'euros) correspondant au solde positif de la section de fonctionnement du budget annexe.**

**2022-03-12D – Budget Annexe Centre commercial ZAC de l'Allaine – Budget primitif 2021**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2022** est de **279 332,20 €** correspondant principalement à l'affectation de résultat de l'année 2021 pour un montant de **132 569,87 €**, au remboursement de capital pour un montant de **63 500,00 €** et aux aménagements du bâtiment pour un montant de **78 262,33 €**

**Les recettes d'investissement** pour un montant total de **313 260,18 €** proviennent essentiellement, quant à elles, de l'affectation de résultat 2021 au compte 1068 pour un montant de **19 360,18 €**, de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **101 400,00 €** et des subventions d'investissement pour un montant de **187 500,00 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **159 700,18 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt pour **33 200,00 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **8 500,00 €**, à la taxe foncière pour **10 000,00 €**, à la dotation aux amortissements pour un montant de **101 400,00 €**, au paiement des fluides (énergie, eau) et aux assurances (Dommages Ouvrage et Multirisque).

**Les recettes de fonctionnement en 2022** proviennent, quant à elles des produits de location des différentes cellules pour un montant de **116 000,00 €** et d'une avance du Budget Général de **43 700,18€** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Vu l'exposé du rapporteur,

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	159 700,18 €	159 700,18 €	0 €
Investissement	313 260,18 €	279 332,20 €	+ 33 927,98 €
Résultat général de l'exercice			+ 33 927,98 €

### Les grandes lignes du BP 2022

**En fonctionnement : 159 700,18 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 011	Charges à caractère général	<b>24 500,18</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	200,00
	<i>60 612 - Energie - Electricité</i>	200,00
	<i>60632 – Fourniture de petits équipements</i>	1 500,00
	<i>614 – Charges locatives (copropriété)</i>	8 500,00
	<i>6162 – Assurance obligatoire dommage construction</i>	2 760,18
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	1 340,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	10 000,00
Chap 66	Charges financières	<b>33 800,00</b>
<i>Dont notamment</i>	<i>66111 - intérêts</i>	33 200,00
	<i>66112 – Rattachement intérêts courus non échus</i>	600,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	<b>101 400,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>159 700,18</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 75	Autres produits de gestion courante – 752 Revenus de l'immeuble	<b>116 000,00</b>
Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	<b>43 700,18</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>159 700,18</b>

**En investissement : 279 332,20 € en dépenses et 313 260,18 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 001	Résultat reporté (2021)	132 569,87
Chap 21	Immobilisations corporelles - 2132 Immeuble de rapport	78 262,33
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	68 500,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>1641 Emprunts</i>	<i>63 500,00</i>
	<i>165 Dépôts et cautionnements</i>	<i>5 000,00</i>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>279 332,20</b>

<b>Les principaux postes de recettes sont :</b>		
1068		19 360,18
Chap 13	Subvention d'investissement	187 500,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>1311 Etat et établissements nationaux</i>	<i>60 000,00</i>
	<i>1312 Région</i>	<i>127 500,00</i>
Chap 040	28132 - Amortissement	101 400,00
Chap 16	165 - Dépôts et cautionnements	5 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>313 260,18</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe Centre Commercial – Zac de l'Allaine à Delle pour l'exercice 2022.**

*Annexe : Vue préparatoire B.P*

#### **2022-03-13A – Budget Annexe ZAC des Grands Sillons - Compte administratif**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble*

## 2022-03-13B – Budget Annexe ZAC des Grands Sillons – Compte de gestion 2021

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

## 2022-03-13C – Budget Annexe ZAC des Grands Sillons – Budget primitif 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, **les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2022 se montent à **222 421,09 €** et intègrent principalement l'affectation du résultat de l'année 2021 pour un montant de **196 731,09 €** les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) pour un montant de **3 100,00 €** ainsi que des frais d'entretien de la ZAC pour un montant de **10 170,00 €** et la taxe foncière d'un montant de **4 600,00 €**.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent quant à elle d'une avance du budget général pour un montant de **216 321,09 €**.

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement **les dépenses d'investissement** se montent à **190 601,16 €**. Cette somme correspond au remboursement du capital pour un montant de **77 000 €** ainsi qu'au remboursement, pour partie, d'avances faites par le Budget Général pour un montant de **113 601,16 €**. **Les recettes d'investissement** proviennent quant à elles de l'affectation de résultats de l'année 2021 pour un montant de **196 701,16 €**

Vu l'exposé du rapporteur,

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	696 228,58 €	696 228,58 €	0 €
INVESTISSEMENT	667 408,65 €	667 408,65 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

**Les grandes lignes du BP 2022 hors variation de stock**

**En fonctionnement : 222 421,09 € en dépenses et 216 321,09 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 002		<b>196 731,09</b>
Chap 011	Charges à caractère générale	<b>22 590,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>605 – Achat de matériels-Equipements et travaux</i>	3 000,00
	<i>61521 - Terrain</i>	220,00
	<i>615221 – Entretien des bâtiment publics</i>	1 000,00
	<i>615231 - Entretien et réparation voirie</i>	10 170,00
	<i>617 – Etude et recherche</i>	2 000,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	4 600,00
	<i>6228 – Divers – Electricité</i>	1 600,00
Chap 66	Charges financières – 6611 intérêts	<b>3 100,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>222 421,09</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	<b>216 321,09</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>216 321,09</b>

**En investissement : 190 601,16 € en dépenses et 196 701,16 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>190 601,16</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>1641- Emprunts</i>	77 000,00
	<i>168751- Remboursement au Budget Général</i>	113 601,16
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>190 601,16</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 001	Résultat reporté (2021)	<b>196 701,16</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>196 701,16</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2022.**

*Annexe : Vue préparatoire B.P*

**2022-03-14A – Budget Annexe Pôle médico-tertiaire Beaucourt - Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe du pôle médico tertiaire de Beaucourt pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble*

**2022-03-14B – Budget Annexe Pôle médico-tertiaire Beaucourt – Compte de gestion**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe du pôle médico tertiaire de Beaucourt pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

## 2022-03-14C – Budget Annexe Pôle médico-tertiaire Beaucourt – Budget primitif 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

Le montant prévisionnel de la **section dépense d'investissement pour 2022** est de **29 800,00 €** correspondant principalement au remboursement de capital pour un montant de **21 000,00 €** ainsi qu'aux travaux restant à réaliser et des imprévus le tout évalué à **8 800,00 €**

Les **recettes d'investissement** proviennent quant à elle de l'affectation de résultat de l'année 2021 pour **7 320,52 €**, de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **20 700,00 €** et d'une avance du Budget Général pour un montant de **1 779,48 €**.

Les **dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **35 030,00 €**. Ce montant correspond principalement à la dotation aux amortissements pour un montant de **20 700,00 €**, au remboursement d'emprunt pour **5 000,00 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **6 000,00 €**, à la taxe foncière pour **1 600,00 €** et enfin au paiement des fluides (énergie, eau) et de l'assurance multirisque pour le bâtiment.

Les **recettes de fonctionnement en 2022** proviennent, quant à elles, d'une avance du Budget Général de **35 030,00 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Vu l'exposé du rapporteur,

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	35 030,00 €	35 030,00 €	0 €
Investissement	29 800,00 €	29 800,00 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

### Les grandes lignes du BP 2022

**En fonctionnement : 35 030,00 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 011	Charges à caractère général	<b>9 130,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	100,00
	<i>60 612 - Energie - Electricité</i>	1 000,00
	<i>614 – Charges locatives et de copropriété</i>	6 000,00
	<i>615221 – Entretien bâtiment</i>	130,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	1 600,00
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	300,00
Chap 66	Charges financières	<b>5 200,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>66111 intérêts</i>	5 000,00

	66112 – Rattachement des intérêts courus non échus	200,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	20 700,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>35 030,00</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	35 030,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>35 030,00</b>

**En investissement : 29 800,00 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 21	Immobilisations corporelles - 2132 Immeuble de rapport	8 800,00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	21 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>29 800,00</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 001	Résultat reporté (2021)	7 320,52
Chap 040	28132 -Amortissement	20 700,00
Chap 16	168751 – Autres dettes GFP ou avance du BG	1 779,48
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>29 800,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe du pôle médico-tertiaire de Beaucourt pour l'exercice 2022.**

*Annexe : Vue préparatoire B.P*

**2022-03-15A – Budget Annexe Pôle touristique de Brebotte - Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu la délibération 2021-03-15C du 08 avril 2021 adoptant le Budget primitif 2021,*

Le budget est présenté en valeurs H.T.

**En fonctionnement :**

- 64 624.73 € de dépenses

- 60 450.02 € de recettes

Soit un résultat fin 2021 de - 4 174.71 € auquel il faut ajouter un excédent 2020 de 4 174,71 € soit un résultat de 0 €

**En investissement :**

- 36 780.02 € de dépenses
- 0 € en recettes

Soit un résultat fin 2021 de - 36 780.02 € en investissement auquel il convient d'ajouter un déficit d'investissement 2020 de 6 067.36 €, soit un déficit cumulé de -42 847.38 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 47 147 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte administratif 2021 du Budget annexe Pôle touristique Brebotte.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

**2022-03-15B – Budget Annexe Pôle touristique de Brebotte – Compte de gestion**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2021-03-15C du 08 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe Pôle touristique de Brebotte.*

*Vu les indications portées sur le compte de gestion 2021 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;*

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 du Budget Annexe Pôle touristique de Brebotte dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice.*

## 2022-03-15C – Budget Annexe Pôle touristique de Brebotte – Budget primitif 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 3 mars 2022,

### Les grandes lignes du BP 2022 – Pôle touristique Brebotte

Ce budget est formulé en valeurs hors-taxes.

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2022 se montent à **11 602 €**. Elles intègrent principalement la Taxe Foncière et des intérêts d'emprunt en cours,

**Les recettes de fonctionnement** d'un montant de **24 000 €** proviennent des loyers 2022 à percevoir.

**Les dépenses d'investissement** pour l'année 2022 se montent à **359 377,38 €** et concernent les travaux d'agrandissement pour **220 000 €**, le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **41 530 €** ainsi qu'un solde à verser à la SPL de **55 000 €**, et du résultat reporté 2021 de **42 847 €**.

**Les recettes d'investissement** se montent à **360 000 €** et proviennent essentiellement des subventions DETR pour **154 000 €** (70 000 de report 2021 et 84 000 € pour 2022) et de l'emprunt à réaliser de **206 000 €**.

### Détail des principaux axes

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	24 000.00 €	11 602.00 €	12 398.00 €
Investissement	360 000.00 €	359 377.38 €	622.62 €
Résultat général de l'exercice			13 020.62 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe Pôle touristique Brebotte.**

*Annexe : Vue préparatoire*

## 2022-03-16A – Budget Annexe Eco-village du Verchat - Compte administratif 2021

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu la délibération 2021-03-16D du 08 avril 2021 adoptant le Budget primitif 2021,

Le budget est présenté en valeurs H.T.

**En fonctionnement :**

- 59 900.53 € de dépenses
  - 37 908.50 € de recettes
- soit un résultat fin 2021 de 21 992.03 € en fonctionnement auquel il convient d'ajouter le report de fonctionnement de 2020 de 33 979.92 €, soit un excédent cumulé de 55 971.95 €.

**En investissement :**

- 127 858,98 € de dépenses
  - 148 403.05 € en recettes
- soit un résultat fin 2021 de 20 544.07 € et un report de 2020 de 0 € soit un excédent cumulé de 20 544,07 € en investissement.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 45 816 ,02 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte administratif 2021 du Budget annexe Eco-village du Verchat.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA.*

**2022-03-16B – Budget Annexe Eco-village du Verchat - Compte de gestion**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2,*

*Vu la délibération 2021-03-16D du 08 avril 2021 adoptant le Budget primitif 2021, de l'Eco-village du Verchat,*

*Vu les indications portées sur le compte de gestion 2021 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1,*

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 du Budget annexe de l'Eco-village du Verchat dont les écritures sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice.*

**2022-03-16C – Budget annexe Eco-village du Verchat - Affectation du résultat de l'exercice 2021**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le compte administratif 2021 et notamment l'état II-A1 ;*

*Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget annexe Verchat d'un montant de 55 971,95 € (cinquante-cinq mille neuf cent soixante et onze euros et quatre-vingt-quinze centimes);*

*Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 du Budget annexe Verchat d'un montant de 20 544,07 € (vingt mille cinq cent quarante-quatre euros et sept centimes) ;*

*Vu le solde des restes à réaliser 2021 du Budget annexe Verchat d'un montant de 45 816,02 € (quarante-cinq mille huit cent seize euros et deux centimes)*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'affecter en réserve au compte 1068 du Budget annexe Verchat la somme de 25 271,95€ (vingt-cinq mille deux-cent-soixante et onze euros et quatre-vingt-quinze centimes),**
- **de reporter au compte 002 du Budget annexe Verchat la somme de 30 700,00 € (trente mille sept cent euros).**

**2022-03-16D – Budget annexe Eco-village du Verchat – Budget primitif 2022**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 3 mars 2022,*

**Les grandes lignes du BP 2022 – Eco-Village du Verchat**

Ce budget est formulé en valeurs hors-taxes.

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2022 se montent à **47 400 €**, intégrant principalement, le versement de la redevance à la commune de Joncherey, les intérêts de l'emprunt contracté en 2021 pour l'extension du domaine, montants auxquels s'ajoute un virement à la section d'investissement de **22 491 €**.

**Les recettes de fonctionnement** de **78 100 €** seront alimentées par les loyers pour un montant de **47 400 €** et par un solde d'exécution reporté (002) de **30 700 €**.

**Les dépenses d'investissement** pour 2022 se montent à **127 236,76 €** et intègrent essentiellement les dépenses de travaux de la phase 2 liées à l'agrandissement du bâtiment d'accueil pour la création d'une salle de réunion pour un montant de **113 596,76 €** ainsi qu'une enveloppe de travaux concernant la digue de **10 000 €** nécessaires suite aux préconisations Natura 2000 lors de l'étude d'incidence.

**Les recettes d'investissement** d'un montant prévisionnel de **136 087,76 €** sont générées par une subvention DETR de l'État pour un montant de **67 780,74 €**, par une affectation de résultat 1068 d'un montant de **25 271,95 €**, d'un versement de la section de fonctionnement de **22 491 €** ainsi que d'un solde d'exécution reporté (001) de **20 544,07 €**.

### Détail des principaux axes

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	78 100.00 €	47 400.00 €	30 700.00 €
Investissement	136 087.76 €	127 236.76 €	8 851.00 €
Résultat général de l'exercice			39 551.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe Eco-village du Verchat.

*Annexe : Vue préparatoire*

#### 2022-03-17A – Budget Annexe Centre Aquatique - Compte administratif 2021

Rapporteur : Thomas BIETRY

*Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2021-02-09 du 25 février 2021 adoptant le budget primitif 2021 ;*

**En fonctionnement** : 875 285.14 € en dépenses et 1 054 455.58 € en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

CHAPITRE 011-Charges générales	343 513,97 €
CHAPITRE 012-Charges de personnel	513 917,80 €
CHAPITRE 66-Charges financières	14 106,43 €
CHAPITRE 002 – Résultat de fonctionnement reporté 2020	1 771,84€

Les principaux postes de recettes sont :

Chap. 70 Ventes de produits...	115 673,65 €
Chap.77 Produits exceptionnels	930 495,91 €

Soit un résultat bénéficiaire à la section de fonctionnement de 179 170.44€  
Dont un déficit de fonctionnement 2020 de 1 771.84 €.

**En investissement** : 190 225.44 € en dépenses et 11 455,20 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 001 – Résultat d'investissement reporté 2020	38 867,72 €
Chap. 16-Emprunts	75 629,54 €

<b>Chap. 21-Immobilisations corporelles</b>	<b>75 728,18 €</b>
<b>dont</b>	
<b>2135- Installations générales agencement des constructions</b>	<b>4 320,00 €</b>
<b>2181- Installations générales agencement et aménagements divers</b>	<b>30 056,89 €</b>
<b>2184 – Mobilier</b>	<b>3 126,00 €</b>
<b>2188- Autres</b>	<b>13 258,42 €</b>
<b>Restes à réaliser (non comptabilisés au CA) 711 €</b>	

Les principaux postes de recettes sont :

<b>10222 – F.C.T.V.A</b>	<b>11 455.20€</b>
--------------------------	-------------------

**Soit un résultat déficitaire d'investissement de 178 770.24 €**

**Dont un déficit d'investissement de 38 867.72 €**

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2021 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé, Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte administratif pour l'exercice 2021.**

*Annexe : Vue d'ensemble CA.*

#### **2022-03-17B – Budget Annexe Centre Aquatique - Compte de gestion**

*Rapporteur : Thomas BIETRY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

#### **2022-03-17C – Budget Annexe Centre Aquatique – Affectation du résultat de l'exercice 2021**

*Rapporteur : Thomas BIETRY*

*Vu le compte administratif 2021 et notamment l'état II-A1 ;*

*Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget annexe Centre Aquatique d'un montant de 179 170.44€ (Cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix euros et quarante-quatre cents) ;*

*Vu les dépenses d'investissement en restes à réaliser de l'exercice 2021 pour le Budget annexe Centre Aquatique d'un montant de 711 € (Sept cent onze euros) ;*

*Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2021 du Budget annexe Centre Aquatique d'un montant de 178 770.24€*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'affecter en réserve au compte 1068 du Budget annexe Centre Aquatique la somme de 179 170.44€ (cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix euros et quarante-quatre centimes) correspondant au solde positif de la section de fonctionnement du budget annexe.**
- **d'adopter le Compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

#### **2022-03-17D – Budget Annexe Centre Aquatique – Budget primitif 2022**

*Rapporteur : Thomas BIETRY*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 3 mars 2022,*

*Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif concernant le budget annexe Centre Aquatique est voté par chapitre selon la réglementation de la M4.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

*vu le coût de l'eau, l'électricité, le gaz, les produits de traitement et les analyses de l'eau, le matériel pour l'entretien courant des locaux, la remise en état de toutes les installations de sécurité, téléphonie, **une somme de 446 090€ est à inscrire au chapitre 011.***

*vu le personnel affecté au centre aquatique, **une somme de 570 250 € est à inscrire au chapitre 012.***

*vu le virement à la section d'investissement, **une somme de 69 010.80 € est à inscrire au chapitre 023.***

***une somme de 2 250 € est à inscrire au chapitre 65.***

*vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 19 500 € est à inscrire au chapitre 66.***

***une somme de 100€ est à inscrire au chapitre 67.***

A la section de fonctionnement, en recettes :

*vu le montant d'atténuation de charges, **une somme de 3 000 € est à inscrire au chapitre 013.***

vu le montant des ventes des différentes activités de l'année antérieure, une somme de 125 875€ est à inscrire au chapitre 70.

vu le montant F.C.T.V.A, une somme de 8 000 € est à inscrire au chapitre 74.

vu les soutiens versés, une somme de 970 325.80 € est à inscrire au chapitre 77.

A la section d'investissement, en dépenses :

↪ Vu les frais d'étude pour le devenir du bassin et du parc extérieur, une somme de 60 000€ est à inscrire au chapitre 20.

↪ vu les restes à réaliser 2021 (711€)

↪ vu la remise en état de certaines installations, la mise en place d'un groupe froid, la somme de 217 411€ est à inscrire au chapitre 21.

↪ vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 77 500€ est à inscrire au chapitre 16.

A la section d'investissement, en recettes :

↪ vu le virement de la section de fonctionnement, la somme de 69 010.80 € est à inscrire au chapitre 021.

↪ vu l'emprunt à contracter, la somme de 250 000€ est à inscrire au chapitre 16.

↪ Vu le montant des dotations (affectation résultat et FCTVA), la somme de 214 670.44€ est à inscrire au chapitre 10.

Ainsi, le budget 2022 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 107 200.80 €	1 107 200.80 €	0 €
Investissement	533 681.24 €	533 681.24 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

De manière synthétique, détaillée:

Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	446 090.00 €
60222	Produits d'entretien	2 200€
60612	Energie – électricité	275 000€
60624	Produits de traitement	7 500€
60631	Fournitures d'entretien	5 500€
60632	Fournitures de petit équipement	9 000€
60636	Vêtements de travail	1 815€

6064	Fournitures administratives	1 000€	
611	Contrats de prestations	32 000€	
6135	Locations mobilières	7 000€	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	55 000€	
615231	Entretien et réparations voiries	8 200€	
61551	Matériel roulant	100€	
61558	Autres biens immobiliers	2 000€	
6156	Maintenance	15 000€	
6161	Assurance multirisques	2 720€	
6188	Autres frais divers	7 325€	
6232	Fêtes et cérémonies	1 390€	
6236	Catalogues et imprimés	2 500€	
6251	Voyages et déplacements	1 540€	
6262	Frais de télécommunication	4 000€	
627	Frais bancaires	250€	
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 300€	
6284	Redevances pour services rendus	1 750€	
6288	Autres services extérieurs	2 000€	
Chap. 012	Charges de personnel		570 250 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement		69 010.80 €
Chap. 65	Autres Charges gestion courante		2 250 €
Chap. 66	Charges financières		19 500 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles		100€
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>1 107 200.80 €</b>
<b>En recettes</b>			
Chap. 013	Atténuations de charges		3 000 €
Chap.070	Ventes de produits à caractère sportif		125 875 €
Chap. 74	Dotations et participations		8 000 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		970 325.80 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>1 107 200.80 €</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>En dépenses</b>			
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement		178 770.24 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées		77 500 €
Chap. 20	Immobilisation incorporelles		60 000€
Chap. 21	Immobilisation corporelles <b>dont</b>		217 411 €

2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	159 000 €	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	29 500 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €	
2184	Mobilier	4 700 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	22 211€	
<b>Dont restes à réaliser 2021 pour info</b>		<b>711 €</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>533 681.24 €</b>
<b>En recettes</b>			
Chap. 106	Affectation du résultat		<b>179 170.44 €</b>
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement		<b>69 010.80 €</b>
Chap. 16	Emprunts en euros		<b>250 000€</b>
Chap. 10	Dotations, fonds divers		<b>35 500€</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>533 681.24 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Centre Aquatique pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

*Annexe : Vue préparatoire.*

#### **2022-03-18A – Budget Annexe UDD - Compte administratif 2021**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2020-02-11C du 12 mars 2021 adoptant le Budget primitif 2021,*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe UDD pour l'exercice 2021.

*Annexe : Vue d'ensemble CA*

## 2022-03-18B – Budget Annexe UDD - Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe UDD pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

*Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice*

## 2022-03-18C – Budget Annexe UDD – Budget primitif 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil communautaire du 3 mars 2022,*

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2022 se montent à **2 000 €** et correspondent aux frais d'assurances pour le site dès son acquisition.

~~La section recettes de fonctionnement sera alimentée par une recette du Budget Général pour un montant de 2 000 €.~~

**Les dépenses d'investissement** se montent à **2 000 000 €**. Cette somme correspond aux frais d'insertion (20 000 €), à l'acquisition du site pour un montant de 200 000 €, la 1<sup>ère</sup> phase de travaux pour 1 780 000 €. **Les recettes d'investissement** de **2 000 000 €** proviennent quant à elles d'un emprunt pour 1 825 529 € et une subvention du fonds friches pour un montant de 174 471 €.

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0 €
INVESTISSEMENT	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe UDD pour l'exercice 2022.**

*Annexe : Vue préparatoire*

## **2022-03-19 – Service Ordures Ménagères – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPPDMA)**

*Rapporteur : Bernard CERF*

*Vu l'article L1541-15-1 du Code de l'Environnement relatif aux programmes locaux de prévention des déchets et assimilés,*

Parce que les générations futures nous l'imposent, parce que les déchets de certains sont la ressource des autres, parce que les exigences réglementaires évoluent, chaque collectivité doit améliorer sa position en tant qu'autorité compétente et collectivité exemplaire et innovante en matière de prévention et de gestion des déchets.

C'est pourquoi, au cours des prochaines années, il convient de chercher de nouvelles solutions et conduire de nouvelles actions pour « jeter moins, trier plus et mieux et moderniser le traitement des déchets ». Derrière ces problématiques, ce sont les questions d'économie sociale et solidaire, d'alimentation et de santé publique des générations futures qui sont en jeu.

Conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'environnement, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent établir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La CCST doit donc mettre en place son propre programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA) pour la période 2022-2028. Les objectifs réglementaires existent au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté, à savoir une réduction de 15% des DMA, par rapport à 2010, d'ici la fin 2025 soit 1% par an.

Compte tenu de ces éléments le PLPDMA intègre un objectif de réduction des DMA de 1% par an.

Pour y parvenir, le PLPDMA comprend 12 actions :

- Action 1 : Poursuivre la promotion du compostage individuel et développer le compostage collectif
- Action 2 : Mise en place d'une collecte des bio-déchets en séparé
- Action 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Action 4 : Poursuivre la distribution de l'autocollant stop pub
- Action 5 : Etude et expérimentation d'un dispositif de location vaisselle lavable
- Action 6 : Promouvoir le faire soi-même
- Action 7 : Accompagner et initier les pratiques du réemploi / réutilisation
- Action 8 : Organiser des ateliers de réparation des objets
- Action 9 : Poursuivre la sensibilisation du tri des déchets dans les écoles
- Action 10 : Mise en place dans l'extension des consignes de tri des déchets
- Action 11 : Sensibiliser pour un changement des pratiques
- Action 12 : Être et encourager l'éco-exemplarité de la collectivité

Le suivi des objectifs sera présenté dans le rapport annuel du service ordures ménagères, un bilan de l'ensemble des actions sera présenté en fin de période, en conseil communautaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la CCST ; pour la période 2022-2028**

*Annexe : PLPDMA*

**2022-03-20 – Avenant au marché de travaux de mise en séparatif de Courtelevant–tranche 2)**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu la délibération n°2021-02-12 du 25 février 2021 d'attribution du marché de travaux,  
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 avril 2022,*

Après consultation et attribution du marché de travaux à l'entreprise STPI pour un montant 399 784,51 € HT par le conseil communautaire le 25 février 2021, lesdits travaux de la tranche 2 (sis centre village, rues de Florimont et de l'église) ont débuté en juin dernier. Il consistait principalement à :

- la création d'un réseau de collecte d'eaux usées strictes en DN 200, sur 740 ml,
- la création de 33 branchements neufs,
- la création d'un poste de refoulement avec sa canalisation de refoulement de 166 ml passant sous la Vendeline.

Lors de l'exécution des travaux, quelques imprévus ont été rencontrés. Il s'est avéré qu'à divers endroits des fouilles, les matériaux rencontrés étaient de mauvaises qualités et d'une mauvaise tenue avec des arrivées d'eau provoquant des instabilités et des effondrements aux abords des terrassements. Ceci a nécessité :

- La réalisation des purges en surlargeur et sur-profondeur et l'apport de matériaux adéquates en substitution,
- Des cloutages en fond de fouille,
- La réalisation d'un drain sur 14 ml pour évacuer une arrivée d'eau,
- La réparation d'une conduite d'eau potable ayant rompu lors d'un effondrement,
- La pose d'un regard supplémentaire.

Ces travaux modificatifs de prestations et de quantités nécessitent la signature d'un avenant d'un montant de 26 852,35 € représentant + 6,71 % par rapport au montant initial du marché. Ce dernier est porté à 426 636,86 € HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider ces modifications,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

**2022-03-21 – Avenant au marché de travaux de restauration de l'Allaine dans sa traversée de Delle**

*Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

*Vu la délibération n°2021-04-14 du 20 mai 2021 d'attribution du marché de travaux,  
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 avril 2022,*

Après consultation et attribution du marché de travaux à l'entreprise Climent pour un montant de 342 506,75 € HT par le conseil communautaire le 20 mai 2021, lesdits travaux sur le tronçon centre Delle de l'Allaine ont débuté en août dernier avec un mois de retard dû aux conditions météorologiques.

Il consistait à intervenir sur 700 mètres linéaires de la rivière Allaine dans le centre-ville de Delle, entre l'amont du pont de la 1<sup>ère</sup> Armée (dit Pont de la Poste) jusqu'à la zone d'expansion des crues des Bretilloux :

- rétablir la continuité écologique au droit du dernier seuil en place juste après le pont de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée,
- diversifier les écoulements et les habitats au sein du lit mineur,
- remplacer la passerelle piétonne pour augmenter la section d'écoulement en crue et augmenter la capacité hydraulique en crue.

Lors de l'exécution des travaux, des aléas dus principalement aux conditions météorologiques (pluie décennale du 13 juillet et débits importants durant les semaines suivantes) et des demandes d'adaptations de nos partenaires (DDT, ONEMA, etc.) ont nécessité de modifier certaines prestations ou d'en réaliser de nouvelles.

Ainsi, il a fallu :

- Mettre en place différents filtres à MES en lieu et place du dispositif de mise en assec du tronçon amont du cours d'eau pour un coût de 47 560 € HT,
- Modifier la méthode de travail au niveau du pont de la 1<sup>ère</sup> Armée du fait du niveau et des débits d'eau et protéger les différents réseaux enterrés passant à proximité pour un coût de 17 860 € HT,
- Déplacer in situ ou transférer pour stockage des alluvions hors lit majeur du cours d'eau sur une parcelle appartenant à la mairie de Delle pour des montants de 850 € et 9 240 € HT,
- Prolonger un ouvrage hydraulique d'eau pluviale pour 850 € HT,
- Réaliser une expertise et mettre en place un suivi de stabilité de l'état d'un mur de soutènement pour 1 350 € HT.

La conséquence financière de ces modifications représente une plus-value globale de 77 710 € HT soit un avenant positif de 22,7 % par rapport au montant initial du marché.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider ces modifications et le nouveau montant du marché porté à 420 216,75 € HT,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

*Monsieur Jean-Jacques DUPREZ évoque les difficultés rencontrées dans le cadre de ce chantier.*

## II. Questions diverses

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Conseil Communautaire du 03 mars 2022

Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président	Date
Zones d'activités et centre aquatique intercommunal de Delle	Marché d'entretien des zones d'activités économiques sur le périmètre de la CCST, du parking de covoiturage et du Centre Aquatique Intercommunal de Delle.	ID VERDE	31 948,80 €	C. RAYOT	25/11/2021

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Le Président,  
Christian RAYOT



